

Réunion de lancement du déploiement 2015

« Déploiement de SPLS (suivi et programmation des logements sociaux) »

Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2015

Le support de la réunion et les supports des témoignages des régions en déploiement 2014, transmis en version électronique à l'ensemble des participants, présentent les messages clés de la réunion, ainsi que les prochaines échéances.

L'ensemble de ces documents est également disponible sur le site internet : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/reunion-de-lancement-du-deploiement-2014-de-spls-r339.html>.

Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.

## Ordre du jour

1. Introduction et présentation de SPLS
2. La démarche de déploiement
3. L'accompagnement et les outils à votre disposition
4. La gouvernance régionale et le rôle de binôme de chefs de projet
5. Conclusion et prochaines étapes

## Participants

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ENTITE
BERNABEU	Agnès	DREAL Languedoc-Roussillon
BERTET	Mathilde	AR Franche-Comté
BINET	Vincent	CEREMA, Equipe projet nationale
BOISSONNADE	Yannick	DREAL Midi-Pyrénées
CALMES	Guillaume	AR Basse-Normandie
CHAMPENOIS	Chloé	FNAR
CHRETIEN	Guillaume	DREAL Haute-Normandie
CLAUDON	Marie-Laurence	CEREMA, Equipe projet nationale
COLLETER	Emmanuelle	CEREMA, Equipe projet nationale
COUPE	Fabien	DREAL Aquitaine
COURTIN	Stéphane	AR Basse-Normandie
COUTANT	Véronique	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
DADOU	Hélène	DGALN/DHUP, Equipe projet nationale

D'ANDURAIN	Camille	EY, Equipe projet nationale
D'ARRIGO	Géraldine	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
DARBOUX	Nadège	DREAL Bretagne
DAUBERCIES	Emmanuelle	CEREMA, Equipe projet nationale
DECREAU	Sarah	AR Haute-Normandie
DESPORTES	Gérard	CEREMA
DUBOIS	Pascal	CEREMA, Equipe projet nationale
DUSSART	Olivier	CEREMA, Equipe projet nationale
FERRE	Antoine	USH
FRANCON	Denis	DREAL Auvergne
FRISON	Anne-Marie	DREAL Alsace
GADEA	Michèle	CEREMA, Equipe projet nationale
GRAVELIN	Anne-Lise	ARAUSH
HEMERET	Marc	AR Aquitaine
HUE	Claude	DREAL Basse-Normandie
HOUSSE	Cyril	DONC
GOURNAY	Brice	AR Champagne-Ardenne
LEROY	Nathalie	AR Picardie
LIMAT	Valérie	DREAL Franche-Comté
LUDMANN	Yann	DGALN/DHUP, Equipe projet nationale
LUTZ	Guillaume	AREAL
MARANTZ	Mathilde	AR Rhône-Alpes
MARIE	Yvonne	DREAL Basse-Normandie
MENU	Claudine	DREAL Champagne-Ardenne
NERON	Alice	DREAL Rhône-Alpes
PETIT - LE GALLO	Jérôme	AR Picardie
PRZYBYLSKI	Mathieu	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
RAULET	Laetitia	CEREMA, Equipe projet nationale
RIVOLIER	Martine	DREAL Picardie
ROSSET	Monique	CEREMA, Equipe projet nationale
SCHWERDORFFER	Anne	AR Franche-Comté
TAVANO	Lauriane	DREAL Auvergne

## Introduction et présentation de SPLS

*Cf. pages 3 à 9 du support général*

### H. Dadou, DHUP

- SPLS se définit comme un outil au service d'une fluidification de l'information, et par là-même représente un instrument extrêmement puissant de modernisation de l'action publique.
- Cette fluidification se traduit par une information accessible à tous, échangée entre les acteurs de tous niveaux :
  - Les associations d'élus, et plus particulièrement l'AdCF, ont pour mission de donner de la visibilité aux bailleurs sur les besoins des territoires en logements sociaux : pour

- les élus et pour les intercommunalités, cette mission passe par les PLH, qui sont à l'initiative des intercommunalités et auxquels l'Etat contribue.
- Les maîtres d'ouvrage transmettent des informations vers les gestionnaires, c'est-à-dire les collectivités, en indiquant leurs besoins de financement pour leurs opérations de logements sociaux sur plusieurs années.
  - Les gestionnaires utilisent ces informations pour la programmation, et proposent aux maîtres d'ouvrage une visibilité sur le financement de leurs opérations depuis l'instruction jusqu'au paiement, et ceci sur tout l'historique de leur programmation.
  - Les maîtres d'ouvrage, en renseignant l'état de la construction effective, renseignent sur la chaîne de la production jusqu'à la mise en service. Ils donnent ainsi de la visibilité aux élus locaux et à l'Etat, qui permet à ces derniers d'évaluer l'efficacité des dispositifs et notamment des efforts financiers en place pour aider la construction de logement social locatif – en particulier ceux engagés depuis 2005 et le plan de cohésion sociale.
  - L'ensemble de ces éléments a également vocation à être visible pour les autres partenaires du logement : réseau des acteurs de l'habitat, financeurs (Action Logement, CDC), et autres acteurs (CRHH).
- Cette fluidification se traduit également par une transformation des processus, demandée depuis longtemps par les maîtres d'ouvrage sur deux aspects notamment :
    - Grâce à SPLS, les enquêtes demandées aux maîtres d'ouvrage deviennent redondantes et n'auront bientôt plus lieu d'être, ce qui supprimera un travail important pour les organismes.
    - SPLS, en dématérialisation l'ensemble de la chaîne d'instruction, est un précurseur dans la dématérialisation.
  - SPLS est un système évolutif, capable d'incorporer de nouveaux modules et de nouvelles fonctionnalités. Cela lui permet d'intégrer et d'agréger des données issues d'autres systèmes d'information, comme aujourd'hui Eco-PLS, et bientôt le suivi du plan 40 000 dédié au Logement Etudiant ou encore l'ANRU.
  - Outil de modernisation, SPLS est un représentant fort de l' « open data », c'est-à-dire d'un partage total des données entre acteurs. Dans ce cadre, SPLS a la particularité de regrouper également des données sensibles, car liées au financement du logement social. Ces données seront protégées par une convention, en cours de rédaction, entre les acteurs qui auront accès aux infocentres SPLS et SISAL et à l'application SPLS.
  - Fonctionnel et effectif, SPLS s'est créé en plusieurs vagues de déploiement depuis 2012, ce qui permet à l'équipe projet de proposer aux 11 régions concernées en 2015 un accompagnement et une méthodologie de déploiement partenarial éprouvés. Ces régions bénéficient ainsi d'une boîte à outils, de procédures précises et d'une base d'expériences.

### C. Champenois, FNAR

- SPLS se fonde effectivement sur le principe du partenariat, afin notamment de respecter les pratiques existantes des maîtres d'ouvrages.
- Avec un déploiement commencé en 2012, SPLS s'implante sur le long-terme mais permet déjà d'obtenir des résultats. Sur le déploiement 2014 effectué sur 8 régions, on constate que les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires ont saisi de manière pluriannuelle, et qu'ils ont une meilleure appréhension des pratiques de chacun.

- Ce dernier déploiement 2015 s'appuiera sur l'expérience acquise et l'ensemble des documents produits pour les déploiements précédents.

#### A. Ferré, USH

- La convergence des données demandées dans SPLS rendant les enquêtes sur la programmation potentiellement redondantes, une étude est actuellement prévue afin d'évaluer cette convergence. L'USH lancera ainsi une comparaison avec les OPL sur 2 régions qui ont déployé SPLS en 2014.
- Dans sa réunion interfédérale tenue le 9 mars 2015, l'USH a validé le principe de convention d'accès et de diffusion des données du financement social. Une annonce présentant quelques demandes de compléments et de modifications mineures sera transmise sous peu à PH4 ; une fois celles-là intégrées, la convention pourra être diffusée pour signature auprès de l'ensemble des acteurs prévus.

#### M. Przybylski, DHUP PH4

- L'infocentre SPLS doit connaître des corrections pour la fin du mois de mars, de manière à présenter des données complètement exhaustives. L'infocentre sera quasiment ou totalement opérationnel pour le déploiement 2015.
- L'annonce fait par A. Ferré, de validation par l'USH de la convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social, permettra de regrouper les deux infocentres SPLS et SISAL, jusqu'ici artificiellement séparés afin de protéger les données administratives de paiement. Ce rapprochement permettra également d'éliminer certaines difficultés actuellement rencontrées dans l'infocentre SPLS.
- Les réflexions engagées dans le cadre du groupe de travail Dématérialisation (zéro papier, signature électronique...) sont à mettre en parallèle avec les prochains décrets ALUR. La V2 de SPLS, qui comprendra ces aspects de dématérialisation, sera mise en service en juillet prochain pour 2 à 3 régions pilotes, puis mise en service nationalement en 2016 ou 2017. Initialement à destination des maîtres d'ouvrage et des gestionnaires de SPLS, ces fonctionnalités pourraient également concerner à plus long terme les données de la Caisse des Dépôts et d'Action Logement (par exemple, par le partage des décisions d'agrément). SPLS est ici partie intégrante de la démarche « Dites-le nous une fois ».
- La prise en charge du circuit d'instruction des Eco-PLS dans SPLS, qui sera testée pour deux régions à partir d'avril 2015, permettra un suivi pour irriguer en données les différents partenaires, ainsi que pour alimenter les régions, nouvellement chargées des relations avec le FEDER. Après Eco-PLS, d'autres données de la réhabilitation (PAM) pourront être intégrées.

#### Questions

*Le déploiement doit-il être assuré par un binôme de chefs de projet régionaux DREAL et AR ?*

Oui, ce principe du binôme de chefs de projet est nécessaire pour asseoir la légitimité du projet SPLS et garantir une logique de conviction (les AR HLM étant les plus à même pour convaincre les organismes présents sur leur territoire).

*SPLS est-il également accessible aux collectivités et aux délégataires ?*

Les délégataires accèdent aujourd'hui à l'application directement. Dans le cadre de la convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social, cet accès pourra également être élargi à des acteurs du sujet validés par le binôme de chefs de projet régionaux (par exemple Conseil régional, autres collectivités).

## 1. La démarche de déploiement

*Cf. pages 11 à 13 du support de présentation générale*

### V. Coutant, DHUP PH4

- L'outil SPLS est conçu pour s'adapter aux pratiques régionales et locales. En recensant les manières de faire, SPLS ne vise pas à transformer de manière arbitraire, mais à structurer et à ouvrir l'information aux acteurs en proposant une vision globale et exhaustive du processus de programmation.
- Le macro-planning présenté est indicatif, et adaptable en fonction de l'avancée des acteurs régionaux.

### Témoignages

Haute-Normandie

G. Chrétien, DREAL Haute-Normandie

S. Décréau, AR HLM Haute-Normandie

*Cf. support dédié «HN\_SPLS\_intervention\_10marsV2», pages 1 à 7*

- Au regard de l'expérience en Haute-Normandie, le calendrier présenté est contraint mais confortable. Il est conseillé néanmoins de prévoir le plus rapidement possible les dates d'échéance, ceci afin de suivre le calendrier de la programmation.
- La région a choisi de rendre la saisie obligatoire dans SPLS afin d'éviter un taux très mineur de non-répondants, qui n'aurait cependant pas permis de se baser intégralement sur l'outil. Cette obligation s'est accompagnée de la suppression immédiate des enquêtes annuelles ; il avait été indiqué qu'en cas de succès du déploiement de SPLS, la suppression des enquêtes trimestrielles pourrait être faite.
- La DREAL et l'AR n'ont pas signé de convention pour des raisons de simplicité, et ont préféré une lettre d'engagement, présentant le déploiement au niveau partenarial.
- La campagne d'ouverture des droits étant très chronophage, il est recommandé de la commencer le plus tôt possible. Dans ce cadre, il est possible de finir les sessions de formation par l'ouverture des « vrais » accès des utilisateurs sur SPLS, ce qui a un effet bénéfique sur les réponses des personnes n'ayant pas encore leurs accès.
- Les ateliers représentent un moment de formalisation des pratiques en cours sur les territoires, qui a été très apprécié. De très nombreux maîtres d'ouvrage ont ainsi tenus à être présents, voire sur plusieurs territoires, de manière à comprendre le fonctionnement des délégataires et des gestionnaires.

- Dans le cadre des sessions de prise en main de l'outil, il est recommandé d'inverser les rôles, comme de faire tester l'application par un gestionnaire en tant que maître d'ouvrage, afin de mieux faire saisir les enjeux de chaque rôle.

Bretagne

N. Darboux, DREAL Bretagne

Cf. support dédié «15\_03\_10\_SPLS\_BZH»

- Le calendrier du déploiement a été décalé en Bretagne afin de mieux s'adapter aux spécificités locales. Le temps de déploiement (10 mois) a néanmoins été respecté.
- La région Bretagne n'avait pas souhaité faire de convention entre DREAL et AR HLM, la validation dans le cadre du CRH valant engagement au déploiement de SPLS.
- Le trinôme de chefs de projet a mis en place une boîte partagée, ce qui a pour effet notamment d'obtenir une meilleure visibilité de la charge de travail suscitée par SPLS, en particulier en ce qui concerne les habilitations.
- Etant donné le nombre d'acteurs sur la région, il a été décidé de faire des réunions départementales, basées sur la même présentation du binôme de projet, mais permettant d'accueillir des échanges extrêmement différents d'un territoire à l'autre. Ces réunions ont aussi permis de présenter l'outil en détail, ce qui est très demandé par les acteurs locaux.
- Les diagnostics de pratiques ont également été territorialisés, réalisés conjointement par le délégataire et par la représentation HLM pour obtenir une unique réponse par territoire de gestion. Cette étape a ainsi décalé le calendrier du déploiement breton par rapport au calendrier national, mis a permis de faire prendre conscience à tous les niveaux des différences de pratiques et de calendriers de la programmation par territoire.
- Les sessions de prise en main représentent une étape fondamentale du déploiement. Il est conseillé pour les sessions de prise en main de l'outil de faire venir les interlocuteurs avec un véritable projet d'opération à faire saisir dans la base école.
- Il est fortement recommandé d'effectuer les sessions de prise en main de l'outil en amont des ateliers, de manière à disposer d'un vocabulaire commun et d'une certaine expérience de l'outil pour avoir des échanges plus simples.
- En cette phase de fin de déploiement, les données remontées en Bretagne à travers les enquêtes sont actuellement comparées avec les données issues de SPLS pour un dernier contrôle de cohérence.

## Questions

*Concernant la campagne d'ouverture des droits, combien d'organismes la région de Haute-Normandie compte-t-elle ?*

Il y a eu 180 demandes d'habilitation sur la Seine-Maritime, pour 40 organismes.

*Comment traitez-vous le cas des organismes non adhérents à l'AR HLM ?*

Tous les organismes sont adhérents en Haute-Normandie, le problème n'a donc pas été rencontré dans ce sens. D'autres organismes cependant, issus d'autres régions mais programmant en Haute-Normandie, se sont manifestés pour cette campagne d'ouverture des droits. Dans ce cadre, et

sachant que ces interlocuteurs étaient déjà connus de l'AR, c'est le siège de l'organisme qui a été contacté.

Dans le cas où des organismes du territoire ne sont pas adhérents de l'AR, la DREAL peut également se charger de les appeler et de les suivre pour ce déploiement. S'il s'agit d'organismes nationaux, ils peuvent avoir déjà intégré SPLS à travers un déploiement régional précédent. Si les binômes rencontrent une difficulté sur ce sujet, la DHUP pourra éventuellement fournir une aide.

*SPLS donne donc accès aux données historiques d'opérations. Donne-t-il également accès aux données d'autres organismes ?*

L'AR a accès à tout, mais chaque organisme (maître d'ouvrage ou délégataire) n'a accès qu'à ses opérations.

*Comment avez-vous organisé les sessions de prise en main de l'outil ?*

Dans les deux régions la DREAL a réservé la salle informatique pour l'ensemble des sessions (deux heures chacune). Il est à noter que les maîtres d'ouvrage sont très réactifs et très demandeurs sur cette proposition de formation.

## 2. L'accompagnement et les outils à votre disposition

*Cf. pages 15 à 24 du support général*

### V. Coutant, DHUP PH4

- Tous les documents mis à disposition sont adaptables au niveau territorial ou inférieur.
- Les consultants ont un rôle d'assistance et de soutien, mais n'ont pas vocation à porter le projet à la place des chefs de projet régionaux.
- A l'égard des interlocuteurs, il est essentiel de bien identifier les chefs de projet et ne pas les susciter de confusion entre les correspondants CEREMA et eux.
- L'accompagnement à hauteur de 12 jours homme par région correspond à ce qui a été constaté pour le déploiement 2014, et est un cadre que le binôme régional doit prendre en compte.

### Témoignage

#### CEREMA

#### V. Binet, accompagnateur des régions Limousin et Poitou-Charentes en 2014

- Le début de la démarche de déploiement doit comporter une phase de réflexions, afin de décider quelles sont les éléments à déléguer au CEREMA et celles que doivent intégralement assumer les chefs de projet régionaux.
- L'aide demandée aux accompagnateurs est variable selon les chefs de projet, et notamment si ceux-ci sont convaincus ou non que l'outil est facile et utile.

- Sur les régions Limousin et Poitou-Charentes accompagnées en 2014, les binômes ont fait le choix de ne pas faire intervenir les consultants sur la rédaction de la charte de gestion, de manière à pouvoir s'approprier ces documents.

#### M. Przybylski, DHUP PH4

- La description par V. Binet des tâches des accompagnateurs Cerema constitue un retour d'expérience vécue pour le déploiement de SPLS en 2014 dans les régions Limousin et Poitou-Charentes.
- Pour les nouvelles régions 2015, l'accompagnement des membres du Cerema a vocation à répondre aux besoins exprimés par les chefs de projet régionaux, sous condition que ceux-ci demeurent bien les porteurs identifiés et réels du projet.

#### Questions

*Les accompagnateurs du CEREMA sont-ils formés ?*

Ceux qui n'ont pas participé comme accompagnateurs lors des déploiements précédents seront effectivement formés le 24 mars prochain, soit avant les chefs de projet régionaux.

*Les 12 jours hommes comprennent-ils cette formation des accompagnateurs CEREMA ?*

Non, les formations des accompagnateurs sont prises en charge par l'équipe projet nationale. Les 12 jours homme ne concernent que le déploiement régional de SPLS.

*La répartition des accompagnateurs ne prend pas en compte les futures fusions de régions. Comment l'accompagnement intègre-t-il cet aspect ?*

Nul ne dispose aujourd'hui d'une visibilité claire sur l'organisation des futures régions. Dans ce cadre, il est recommandé de partir de l'existant et de développer SPLS dans les limites des régions actuelles. Il est possible et recommandé néanmoins de commencer une réflexion commune sur SPLS entre régions prochainement fusionnées. Ainsi, la région Franche-Comté a déjà contacté la région Bourgogne (qui a déployé SPLS en 2014), afin de s'appuyer sur son expérience de déploiement.

### 3. Gouvernance régionale et rôle du binôme de chefs de projet

*Cf. pages 26 à 29 du support général*

#### M. Przybylski, DHUP PH4

- La gouvernance nationale a évolué au fur et à mesure des déploiements : ainsi, la Caisse des Dépôts a réintégré l'équipe projet en 2014, et la présence au prochain comité de pilotage national de l'USL est maintenant probable.
- La constitution des comités de pilotage régionaux doit prendre en compte l'intégralité des acteurs du financement du logement social (et non seulement les acteurs de la

programmation), et refléter les spécificités locales. Ainsi, la région Centre comprend dans son comité de pilotage un représentant des PACT, ceux-ci représentant une problématique forte sur le territoire.

- Les chefs de projet régionaux ont vocation à être des porteurs de projet complets, et doivent ainsi être capables de convaincre sur les enjeux locaux. Les ateliers permettent dans cette optique de développer une meilleure compréhension des difficultés locales et d'obtenir une vision claire du processus régional, tant du côté maîtres d'ouvrage que du côté gestionnaires.

## Témoignages

### Bretagne

#### N. Darboux, DREAL Bretagne

- La région Bretagne a choisi de désigner un trinôme de chefs de projet, pour mieux intégrer les spécificités de la région et l'importance des délégataires. Outre le trinôme, une correspondante technique régionale a également été désignée en DREAL. Le rôle de ces 4 personnes constituant l'équipe projet a été un rôle de pédagogie, de diffusion et de relais d'informations.
- Les autres acteurs majeurs du logement dans la région, tels Action Logement ou la Caisse des Dépôts, n'ont pas été mobilisés dans l'équipe projet mais sont membres du CRH et bénéficient ainsi de toutes les informations utiles.
- La répartition des tâches par chef de projet s'est faite de manière naturelle selon les connaissances et les responsabilités de chacun. Néanmoins, les organismes connaissent l'ensemble de l'équipe projet et contactent indifféremment l'un ou l'autre des membres de l'équipe.
- La présence du niveau national aux premières sessions de formation permet également à l'équipe projet national de prendre confiance sur cette mission, et de valider ses connaissances.

### Haute-Normandie

#### G. Chrétien, DREAL Haute-Normandie

#### S. Décréau, AR HLM Haute-Normandie

*Cf. support dédié «HN\_SPLS\_intervention\_10marsV2», pages 8 à 11*

- Le nombre de partenaires présents pour le déploiement 2014 était volontairement réduit. Certains manifestent maintenant leur désir d'être intégrés dans la démarche, notamment pour obtenir des données issues de SPLS.
- Il est fortement recommandé de bien connaître Galion pour être crédibles auprès des gestionnaires concernés par le déploiement, ainsi que pour avoir une meilleure compréhension de l'intégration de SPLS dans les systèmes d'information Logement.

## Questions

*Faut-il prévoir une influence des périodes de réserve avant élections sur le déploiement SPLS ?*

Non. Le déploiement de SPLS étant le déploiement d'un système d'information, il s'agit essentiellement d'un sujet technique qui n'est pas impacté par les périodes de réserve. Il est recommandé de le présenter comme tel en interne.

Une conséquence possible cependant des élections peut être l'abandon d'une délégation sur un territoire. Le cas a été rencontré notamment par la région Bretagne et peut être traité comme un sujet de gestion courante.

*Avez-vous rencontré des gestionnaires récalcitrants ?*

Cela n'a pas été le cas en Haute-Normandie, étant donné la relation de confiance déjà établie dans la région. De nombreuses réunions ont eu lieu pour présenter SPLS et répondre à l'ensemble des questionnements, notamment pendant les ateliers. Un autre argument a été fréquemment explicité : l'enveloppe des crédits (de paiement notamment) est basée sur l'information saisie dans le SI des aides à la pierre.

En Bretagne, il a été noté que les gestionnaires étaient beaucoup plus réticents à adopter SPLS que les maîtres d'ouvrage. Pour ces derniers, SPLS représente en effet une opportunité d'homogénéisation des pratiques de programmation sur le territoire, mais également une ouverture d'accès à des données jusque-là inaccessibles. Pour les gestionnaires, il est essentiel de souligner de manière répétée que SPLS est un outil au service du dialogue de gestion, comportant des droits mais également des limites bien définies. La DREAL a organisé dans ce sens une réunion spécifique pour les DDTM afin de s'accorder, entre acteurs de l'Etat, sur les impacts et conditions de SPLS (devenir des enquêtes, déontologie de l'accès à SPLS, définition de l'utilisation et la diffusion des données issues de SPLS).

*Quels éléments peut-on présenter aux gestionnaires pour mieux les convaincre sur ce déploiement ?*

Les gestionnaires bénéficieront immédiatement des suppressions des enquêtes, ainsi que de la meilleure fluidité des informations vers les tutelles et vers les supérieurs hiérarchiques. Il est nécessaire également de bien préciser que SPLS est un outil et ne remplacera pas le dialogue de gestion dont il n'est qu'un auxiliaire.

De même, l'interprétation des données issues de SPLS doit être faite avec autant de précautions que pour les données issues de SPLS : les nombres d'opérations remontés représentent des ordres de grandeur, mais non des engagements. De la même manière, il convient, comme à l'habitude, de distinguer le recensement de la définition des besoins, et d'estimer des taux de chute d'après les expériences régionales des années précédentes. Sur ce sujet, la région Ile-de-France par exemple élabore actuellement un indice de confiance, qui permettra aux maîtres d'ouvrage d'indiquer si l'opération pour laquelle ils demandent un financement est dans un stade mûr ou non.

*Combien de temps le déploiement SPLS a-t-il pris aux chefs de projet régionaux ?*

Le temps consacré par les chefs de projet a été variable selon les besoins. Les deux chefs de projet DREAL avaient contacté leurs hiérarchies et prévenu du déploiement de SPLS, de manière à être

dispensés de certains éléments (études), mais avaient pu accomplir l'intégralité de leurs autres tâches.

L'AR HLM de Haute-Normandie n'avait pu se dispenser d'aucune tâche. La campagne d'ouverture des droits, élément le plus chronophage pour les chefs de projet AR HLM, a demandé jusqu'à environ 1 appel individualisé par utilisateur. On note cependant que cette charge de travail représente un très gros gain de productivité immédiat après le déploiement.

La période de fin de gestion est particulièrement chargée et mérite une attention particulière.

#### *Comment se termine le déploiement ?*

Un comité de pilotage sera peut-être organisé en Haute-Normandie en fin d'année 2015, afin de vérifier l'usage des outils (les gestionnaires programment-ils moins ?) et de voir s'il existe un besoin d'adapter les chartes de gestion.

En Bretagne, les chefs de projet souhaitent consolider le déploiement puis l'évaluer. Après ces étapes, une phase d'homogénéisation des pratiques entre les territoires pourra être envisagée.

#### *Le rôle du chef de projet s'arrête-t-il au déploiement ?*

Le déploiement de SPLS donne aux chefs de projet une légitimité forte sur le sujet sensible du Logement. Pour continuer à animer le réseau constitué et institué, les chefs de projet doivent rester à même de renseigner et d'aider les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires qui utiliseront l'outil au quotidien. Les chefs de projet deviendront ainsi des correspondants fonctionnels, à la manière des correspondants existants sur d'autres applications Logement. Ces éléments leur permettront également d'aborder des problématiques liées, mais plus métier que techniques.

## Conclusion et prochaines étapes

*Cf. pages 31 et 32 du support général*

### Question

*Est-il nécessaire d'être réunis (AR et DREAL au même endroit physique) pour les conférences téléphoniques bimensuelles ?*

Il est préférable d'être en effet rassemblés, ce n'est cependant pas une obligation. Pour l'équipe projet de la région Haute-Normandie, ces réunions étaient immédiatement suivies d'une réunion entre chefs de projet.